

Montréal, le 26 mars 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires  
Dossier de la Régie : R-4041-2018 Phase 2  
Traitement réglementaire des contestations de certaines réponses du  
Distributeur aux demandes de renseignements d'intervenants

---

Chers collègues,

Les 23 et 24 mars 2021, plusieurs intervenants déposaient des contestations de certaines réponses du Distributeur à leurs demandes de renseignements (DDR) dans le dossier mentionné en objet. Le 25 mars 2021, le Distributeur avisait (pièce [B-113](#)) la Régie de l'énergie (la Régie) qu'à la suite de la réception de contestations à certaines de ses réponses aux DDR, le Distributeur verrait à déposer dans les meilleurs délais des compléments de réponses.

Dans sa décision D-2021-010, la Régie avait prévu la tenue d'une audience sur les contestations le 31 mars 2021 afin de juger des motifs de la contestation et, le cas échéant, d'obtenir les renseignements recherchés au moyen d'une preuve testimoniale du Distributeur, le tout aux fins de ne pas retarder la production de la preuve des intervenants concernés.

Toutefois, la Régie note que la plupart des réponses recherchées par les intervenants se prêtent mal à des témoignages oraux. Elle remarque également que le Distributeur a déposé des compléments de réponses à la suite des contestations. Compte tenu de ces éléments, la Régie **annule la tenue de l'audience du 31 mars 2021** et examinera les contestations sur dossier.

La Régie demande aux intervenants ayant déposé des contestations de lui indiquer, **au plus tard lundi le 29 mars 2021 à 14 h**, si au vu de ces compléments, ils maintiennent leurs contestations, en précisant les réponses qui demeurent visées.

La Régie rendra une décision dans les meilleurs délais sur les réponses à donner aux questions pour lesquelles des contestations seraient, le cas échéant, maintenues.

Veillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml